



Séance ajournée  
17 juin 2015

À la séance ajournée du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais tenue au Centre Mgr-Lucien-Beaudoin, 34, rue Binet, Gatineau (Québec), le mercredi 17 juin 2015 à 18 heures et à laquelle séance sont présents :

Présences :

M. Gilles Chagnon, commissaire  
M. Gilbert Couture, commissaire  
M. Mario Crevier, vice-président  
M. Réjean Desjardins, commissaire  
M. Alain Gauthier, commissaire  
M. Antoine Gomis, commissaire parent (primaire)  
Mme Johanne Légaré, présidente  
Mme Francine Lorange, commissaire  
M. André Maurice, commissaire parent (secondaire)  
Mme Marthe Nault, commissaire (18 h 25)  
Mme Bianca Nugent, commissaire parent (EHDA)  
M. Marcel Pépin, commissaire  
Mme Caroline Sauvé, commissaire  
Mme Nathalie Villeneuve, commissaire

Étaient également présents :

M. Jean-Claude Bouchard, directeur général  
M. Jean-Éric Lacroix, directeur du Service des ressources humaines  
M. Marcel Lalonde, directeur général adjoint  
M. Simon Leclair, directeur du Service de l'organisation scolaire et du transport  
M. Rémi Lupien, directeur du Service des ressources financières  
M. Pierre Ménard, secrétaire général et directeur du Service des communications  
M. Charles Millar, coordonnateur au Service des communications  
M. Luc Pelchat, directeur du Service des ressources matérielles  
Mme Nadine Peterson, directrice du Service des ressources éducatives

Étaient absents et absentes :

Mme Silvia Barkany, commissaire parent (primaire)  
Mme Christiane Gourde, commissaire  
M. Daniel Jacob, directeur du Service des technologies de l'information

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Après avoir vérifié le quorum, la présidente procède à l'ouverture de la séance et à l'adoption de l'ordre du jour.

**C.C.-14-15-195** Madame Francine Lorange propose d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**Adoptée à l'unanimité**

**TRANSFERT DU  
PROGRAMME SPORT-  
ÉTUDES ET ART-ÉTUDES  
DE L'ÉCOLE  
SECONDAIRE DE L'ÎLE  
VERS L'ÉCOLE  
SECONDAIRE MONT-  
BLEU**

**TRANSFERT DU PROGRAMME SPORT-ÉTUDES ET ART-ÉTUDES DE  
L'ÉCOLE SECONDAIRE DE L'ÎLE VERS L'ÉCOLE SECONDAIRE MONT-BLEU**

Considérant les rôles et les responsabilités respectives des écoles (encadrement scolaire) et des partenaires (encadrement des activités sportives et artistiques);

Considérant la nécessité d'une répartition équitable des programmes à vocation particulière dans toutes les écoles secondaires de la Commission scolaire;

Considérant la complexité d'arrimer l'organisation scolaire avec les activités des mandataires des fédérations sportives;

Considérant les coûts excédentaires occasionnés par l'offre d'un Programme de sport-études et art-études dans deux écoles secondaires d'un même secteur au détriment des autres programmes de ces écoles;

Considérant la présentation faite au comité des ressources éducatives;

Considérant la présentation faite au conseil d'établissement de l'École secondaire de l'Île et au comité de parents;

Considérant la présentation faite au Conseil des commissaires en comité de travail;

Considérant la recommandation du comité de l'organisation scolaire et du transport;

**C.C.-14-15-196** Monsieur Alain Gauthier propose :

- que le Programme de sport-études et art-études soit transféré entièrement à l'École secondaire Mont-Bleu à compter de l'année scolaire 2016-2017 avec des mesures transitoires pour les élèves de cinquième secondaire, si le nombre le permet;
- et que les élèves qui ne comptent plus poursuivre leur cheminement scolaire au sein du Programme sport-études et art-études en 2016-2017 à l'École secondaire Mont-Bleu aient l'opportunité de fréquenter l'École secondaire de l'Île dans le Programme régulier ou le Programme d'éducation internationale selon les places disponibles et les conditions d'admission en vigueur.

**Adoptée à l'unanimité**

**TAXE SCOLAIRE – TAUX  
D'INTÉRÊT SUR LES  
ARRÉRAGES**

**TAXE SCOLAIRE – TAUX D'INTÉRÊT SUR LES ARRÉRAGES**

Considérant que l'article 316 de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., c. I-13.3) précise que la taxe scolaire porte intérêt au taux que fixe la commission scolaire ;

**C.C.-14-15-197** Monsieur Gilles Chagnon propose que le taux d'intérêt sur les arrérages de la taxe scolaire soit fixé à 16 % pour l'année scolaire 2015-2016

**Adoptée à l'unanimité**

**APPROBATION – BUDGET  
DES ÉCOLES ET DES  
CENTRES 2015-2016**

**APPROBATION – BUDGET DES ÉCOLES ET DES CENTRES 2015-2016**

Considérant que, conformément à l'article 276 de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., c. I-13.3), la Commission scolaire doit approuver les budgets des écoles, des centres de formation professionnelle et des centres d'éducation des adultes ;

Considérant que les budgets des écoles et des centres ont été préparés en conformité avec le cadre budgétaire 2015-2016 ;

Considérant que les budgets des écoles et des centres ont été adoptés par les Conseils d'établissements conformément aux articles 95 et 110.4 de la *Loi sur l'instruction publique* ;

Considérant que ces budgets sont parties intégrante du budget de la Commission scolaire ;

Considérant la recommandation du Comité de vérification ;

**C.C.-14-15-198** Monsieur Gilbert Couture propose d'approuver les budgets des écoles, centres de formation professionnelle et des centres d'éducation des adultes pour l'année scolaire 2015-2016, sous réserve de réajustements qui pourront être apportés au cours de l'année selon les effectifs réels et de toutes autres modifications

pouvant affecter les revenus et dépenses des établissements.

**Adoptée à l'unanimité**

**ADOPTION – BUDGET DE FONCTIONNEMENT, D'INVESTISSEMENT ET DE SERVICE DE LA DETTE POUR L'ANNÉE 2015-2016**

**ADOPTION – BUDGET DE FONCTIONNEMENT, D'INVESTISSEMENT ET DE SERVICE DE LA DETTE POUR L'ANNÉE 2015-2016**

Considérant que, conformément à l'article 277 de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., c. I-13.3), la Commission scolaire doit adopter et transmettre au ministre son budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2015-2016;

Considérant que ce budget prévoit des revenus et des dépenses en équilibre pour un montant total de 163 062 067 \$;

Considérant que l'évaluation uniformisée qui a été utilisée pour l'établissement de la subvention de péréquation est établie au montant de 13 619 507 976 \$ en conformité avec la Loi et les règles budgétaires pour l'année 2015-2016;

Considérant que le budget prévoit que le taux de taxe scolaire effectif soit fixé à 0,25269 \$ du 100 \$ d'évaluation;

Considérant que ce taux respecte les limites prévues par la Loi;

Considérant la recommandation du Comité de vérification relative au taux de la taxe scolaire et au budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2015-2016;

**C.C.-14-15-199** Madame Johanne Légaré propose que le budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2015-2016 prévoyant des revenus et des dépenses de 163 062 067 \$ soit adopté et transmis au ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et que le taux de la taxe scolaire soit fixé à 0,25269 \$ du 100 \$ d'évaluation.

**Adoptée à l'unanimité**

**APPROBATION – PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA COMMISSION SCOLAIRE DES PORTAGES-DE-L'OUTAOUAIS ET LA FONDATION**

**APPROBATION – PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA COMMISSION SCOLAIRE DES PORTAGES-DE-L'OUTAOUAIS ET LA FONDATION**

Considérant que la mission de la Fondation de la CSPO est de recevoir, maintenir et fournir des fonds pour soutenir les élèves de la Commission scolaire;

Considérant que la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais (CSPO) et la Fondation de la CSPO entendent officialiser leurs relations de partenariat dans le cadre d'un protocole;

Considérant que le présent protocole s'inscrit dans un cadre éducatif et vise à contribuer à la persévérance scolaire et à la réussite des élèves de la CSPO;

Considérant que les parties désirent agir comme des partenaires de manière à permettre aux établissements et aux services de la CSPO de continuer à recevoir du soutien de la Fondation;

Considérant la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique;

**C.C.-14-15-200** Monsieur Gilles Chagnon propose que le Conseil approuve le protocole d'entente entre la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais et la Fondation de la CSPO et autorise la présidente et le directeur général à signer ledit protocole pour et au nom de la Commission scolaire.

**Adoptée à l'unanimité**

**ALIÉNATION – IMMEUBLE SAINTE-THÉRÈSE**

**ALIÉNATION – IMMEUBLE SAINTE-THÉRÈSE**

Considérant la résolution C.C. 05-06-470;

Considérant que la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais loue présentement des locaux de l'immeuble Sainte-Thérèse à la Maison de la Culture des Collines pour la tenue d'activités culturelles;

Considérant la demande officielle de cession de l'immeuble Ste-Thérèse faite par M. Michel Gervais, président de la Fondation de la Maison de la Culture des Collines, pour permettre l'aménagement d'un centre culturel;

Considérant qu'en vertu de l'article 7 du *Règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble d'une commission scolaire* (R.R.Q. c. I-13.3, r. 2.01), le Ministre peut autoriser l'aliénation de gré à gré d'un immeuble à certains organismes, à la valeur nominale qu'il fixe;

**C.C.-14-15-201** Monsieur Réjean Desjardins propose :

- qu'une demande soit faite au ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR) d'autoriser la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais à céder de gré à gré à la Fondation de la Maison de la Culture des Collines l'immeuble Ste-Thérèse, sis au 1, rue Lionel-Beausoleil, La Pêche (Québec), pour son projet d'aménagement d'un centre culturel;
- que les honoraires professionnels encourus pour la préparation de tous documents requis pour la transaction soient à la charge de la Fondation de la Maison de la Culture des Collines;
- et que la présidente et le directeur général soient autorisés à signer tous les documents requis pour la transaction.

**Adoptée à l'unanimité**

**DEMANDE DE LA  
RÉSIDENTE DE L'ÎLE**

**DEMANDE DE LA RÉSIDENCE DE L'ÎLE**

Considérant la démarche entreprise par la compagnie Groupe Katasa Développement ;

Considérant qu'en vertu de l'article 8 du *Règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble d'une commission scolaire* (R.R.Q. c. I-13.3, r. 2.01), le ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR) peut autoriser l'aliénation de gré à gré d'un immeuble à une personne qui offre une contrepartie autre que monétaire de valeur au moins égale à la valeur de l'immeuble;

Considérant que les parties aux présentes doivent mettre en œuvre les termes et conditions précises en vue de procéder à un éventuel échange immobilier;

**C.C.-14-15-202** Madame Francine Lorange propose :

- qu'une demande soit faite au ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR) d'autoriser la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais à entamer les discussions sur les termes et conditions d'une entente de principe préliminaire relative à un éventuel échange immobilier avec la compagnie Groupe Katasa Développement;
- et que la présidente et le directeur général soient autorisés à signer ladite entente de principe.

**Adoptée à l'unanimité**

**APPROBATION – ACTES JURIDIQUES RELATIFS À L'ACQUISITION D'UN  
TERRAIN POUR LA FUTURE ÉCOLE 034**

Le point est reporté à la séance ajournée du 8 juillet 2015 à 19 h 30.

**TERRAINS  
SYNTHÉTIQUES – ÉCOLE  
SECONDAIRE DE L'ÎLE ET  
ÉCOLE SECONDAIRE  
GRANDE-RIVIÈRE**

**TERRAINS SYNTHÉTIQUES – ÉCOLE SECONDAIRE DE L'ÎLE ET ÉCOLE  
SECONDAIRE GRANDE-RIVIÈRE**

Considérant les besoins de terrains synthétiques pour les activités sportives et récréatives à l'École secondaire Grande-Rivière et à l'École secondaire de l'Île ainsi que pour la Ville de Gatineau, les associations sportives et la communauté;

Considérant que les écoles primaires de proximité pourraient bénéficier de ces installations;

Considérant le lancement le 9 juin 2015 de la phase III du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives du Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche venant à échéance le 14 août 2015;

Considérant que le programme couvre 50% des dépenses admissibles, c'est-à-dire les coûts de construction, de rénovation, d'aménagement et de mise aux normes d'installations sportives et récréatives, à l'exclusion de celles financées par les mesures prévues aux règles budgétaires;

Considérant que ce programme s'adresse aux organismes municipaux, scolaires et à but non lucratif;

Considérant la volonté de la Commission scolaire et de la Ville de Gatineau de développer un partenariat dans le cadre de ce programme;

Considérant la disponibilité d'un fonds d'environ 560 000 \$ résultant de l'aliénation d'immeubles compatible avec ce type d'investissement qui doit recevoir l'autorisation du ministre;

**C.C.-14-15-203** Monsieur Mario Crevier propose que la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais autorise la présentation du projet d'aménagement de terrains de football et de soccer synthétiques à l'École secondaire Grande-Rivière et à l'École secondaire de l'Île au Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase III;

Que le Conseil confirme l'engagement de la Commission scolaire à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, sous réserve d'un partage des coûts établi dans le cadre d'un protocole d'entente avec la Ville de Gatineau et tout autre partenaire intéressé par la réalisation dudit projet;

Que le Conseil désigne Madame Johanne Légaré, présidente, et Monsieur Jean-Claude Bouchard, directeur général, comme personnes autorisées à agir au nom de la Commission scolaire et à signer en son nom tous les documents relatifs mentionnés ci-dessus.

**Adoptée à l'unanimité**

**SOUSSION – PROJET  
«AMÉLIORATION DE  
L'ACCESSIBILITÉ DES  
IMMEUBLES AUX  
PERSONNES  
HANDICAPÉES» - CENTRE  
VISION-AVENIR**

**SOUSSION – PROJET «AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ DES  
IMMEUBLES AUX PERSONNES HANDICAPÉES» - CENTRE VISION-AVENIR**

Considérant les termes de notre appel d'offres public #14-15-79;

Considérant que ledit projet est prévu dans le cadre du plan d'action de la Mesure 30850 – «Amélioration de l'accessibilité des immeubles aux personnes handicapées»;

Considérant l'analyse des soumissions;

Considérant la recommandation de la firme Fortin, Corriveau, Salvail, Dampousse architecture & design, d'accorder le contrat d'amélioration de l'accessibilité des immeubles aux personnes handicapées au Centre Vision-Avenir au plus bas soumissionnaire conforme;

**C.C.-14-15-204** Monsieur Gilbert Couture propose que le contrat relatif au projet « Amélioration de l'accessibilité des immeubles aux personnes handicapées » au Centre Vision-Avenir soit accordé à l'entreprise Sodevco 9264-4384 Québec Inc., 768, boul. St-Joseph, bureau 110, Gatineau (Québec) J8Y4B8 au montant de 559 000,00 \$ (avant taxes), soumission la plus basse conforme;

**Adoptée à l'unanimité**

#### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

**C.C.-14-15-205** Madame Johanne Légaré propose l'ajournement de la séance au 8 juillet 2015 à 19 h 30.

Il est 19 heures.

**Adoptée à l'unanimité**

La présidente

Le secrétaire général

#### **ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE AJOURNÉE DU 17 JUIN 2015**

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
2. Transfert du Programme sport-études et art-études de l'École secondaire de l'Île vers l'École secondaire Mont-Bleu
3. Taxe scolaire – Taux d'intérêt sur les arrérages
4. Approbation – Budget des écoles et des centres 2015-2016
5. Adoption – Budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année 2015-2016
6. Approbation – Protocole d'entente entre la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais et la Fondation
7. Aliénation – Immeuble Sainte-Thérèse
8. Demande de la Résidence de l'Île
9. Approbation – Actes juridiques relatifs à l'acquisition d'un terrain pour l'École 034
10. Terrains synthétiques – École secondaire de l'Île et École secondaire Grande-Rivière
11. Soumissions – Projet « Amélioration de l'accessibilité des immeubles aux personnes handicapées » - Centre Vision-Avenir
12. Levée de la séance